

DOSSIER D'EXPERTS

GOVERNANCE ET ADMINISTRATION

Open data et collectivités territoriales

Réussir sa démarche data

Ouvrage collectif

Magali Barnoin

Cadre A+ de la fonction publique territoriale

Vincent Kober

Formateur sur l'ouverture des données à l'INET, au CNFPT et pour OpenDataFrance

Antoine Petel

Juriste

Frédéric Petit

Responsable des mobilités numériques du SMMAG

territorial éditions

Open data et collectivités territoriales

Réussir sa démarche data

Avec la donnée numérique, les relations entre acteurs publics, acteurs privés et usagers évoluent radicalement. Dans cette nouvelle « économie de l'immatériel », les instances publiques européennes et françaises se sont engagées dans une politique de mise à disposition et de réutilisation libre et facile des données publiques.

La loi NOTRe et la loi pour une République numérique ont redistribué quelques cartes et placé entre les mains des collectivités quelques atouts qui, selon la façon dont elles vont en disposer, peuvent être considérés ou non comme contraignants.

Le récent rapport du député Éric Bothorel nous rappelle que ce sujet reste toujours d'actualité. Il mérite de connaître un deuxième âge : celui du passage à l'échelle !

Il est certain que l'enjeu d'innovation par la donnée a d'ores et déjà généré des déséquilibres économiques, symbolisés par le Big Tech, et démontré, par des retours d'expérience bien réels, que l'exploitation sans éthique - ni qualité - de la donnée pouvait aboutir aux pires effets, allant jusqu'à la privation des libertés.

Il faut donc arriver à défendre une vision humaniste de cette nouvelle ère numérique, rendant compatible le progrès technologique et les progrès des démocraties. Et c'est bien dans cet idéal qu'est pensée l'open data.

Cadre A+ de la fonction publique territoriale, **Magali Barnoin** est fortement impliquée dans l'innovation publique. Plusieurs fois prix Territoria pour les projets accélérés par l'un des premiers labs au sein de l'administration territoriale, elle intervient également comme formatrice et coach pour accompagner les démarches de transformation numérique.

Vincent Kober a travaillé trente ans en collectivités territoriales sur des postes de gestion et de direction, dont cinq comme chef de projet chargé de l'open data à Grenoble-Alpes Métropole. Un master en informatique et une parenthèse de cinq ans à l'Institut national de recherche en informatique et automatisme ont confirmé son intérêt pour les standards et les logiciels libres.

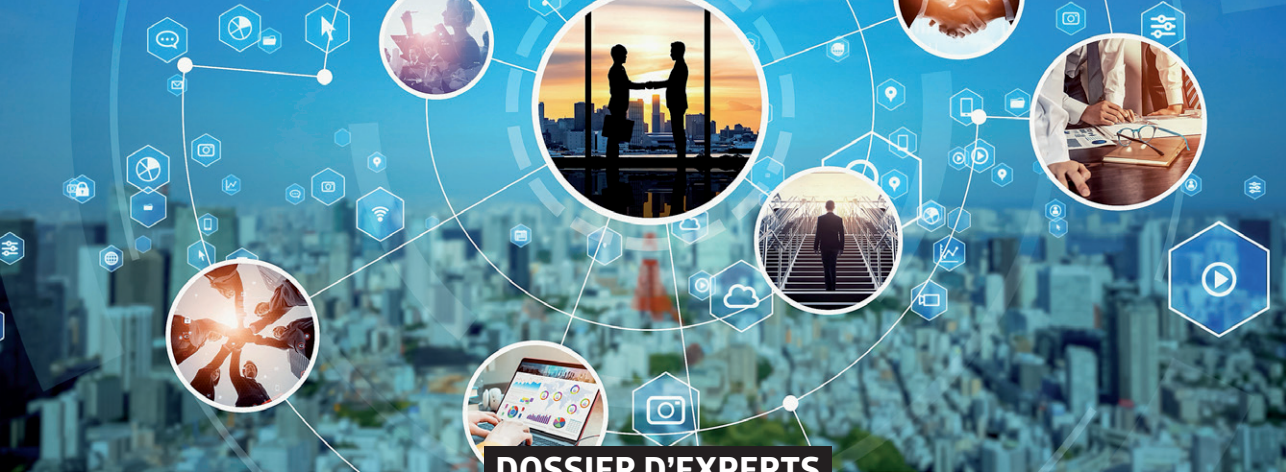
Antoine Petel est doctorant à l'université Jean-Moulin Lyon 3 sur le droit de la réutilisation des données du secteur public et juriste à Bruxelles dans les domaines du numérique et des financements européens. En tant que membre du Groupement français de l'industrie de l'information, il anime les Eurowebinaires et participe à la rédaction de la veille EuroData Actu.

D'abord passé par la case technique comme expert en bases de données, **Frédéric Petit** travaille maintenant au sein de Grenoble-Alpes Métropole et du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise en tant que responsable du volet numérique des mobilités. Il est naturellement plongé dans les données (ouvertes) et l'opentransport.

boutique.territorial.fr

ISSN : 1623-8869 – ISBN : 978-2-8186-1890-5

territorial éditions



DOSSIER D'EXPERTS

Open data et collectivités territoriales

Réussir sa démarche data

Ouvrage collectif

Magali Barnoin

Cadre A+ de la fonction publique territoriale

Vincent Kober

Formateur sur l'ouverture des données à l'INET, au CNFPT et pour OpenDataFrance

Antoine Petel

Juriste

Frédéric Petit

Responsable des mobilités numériques du SMMAG

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex - Tél.: 04 76 65 87 17 - Référence DE 898A

Retrouvez tous nos ouvrages sur boutique.territorial.fr

**Vous souhaitez être informé
de la prochaine actualisation
de cet ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail**
nous le demandant à :

jessica.ott@territorial.fr

Au moment de la sortie de la nouvelle édition de l'ouvrage,
nous vous ferons une **offre commerciale préférentielle**.

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p>
---	---



© Territorial, Voiron

ISBN: 978-2-8186-1890-5

ISBN version numérique: 978-2-8186-1891-2

Imprimé par Reprotechnic, à Bourgoin-Jallieu (38) - Novembre 2021

Dépôt légal à parution

Sommaire

Préface.....	p.9
Préambule.....	p.11

Partie 1 Les données ouvertes

Chapitre I

D'une démarche citoyenne à un engagement public	p.19
A - Une démarche citoyenne pour libérer la donnée publique.....	p.19
B - Du gouvernement ouvert aux données ouvertes.....	p.19
C - L' <i>open data</i> au service de la transparence.....	p.20
D - L'État s'engage.....	p.21
E - Des collectivités pionnières.....	p.23
F - Les collectivités s'organisent et expérimentent.....	p.23
G - Et les petites collectivités ?.....	p.25

Chapitre II

Un écosystème en construction	p.27
A - S'ouvrir vers les partenaires extérieurs.....	p.27
B - Faire se rencontrer des producteurs et des consommateurs.....	p.29
C - Prévoir dès le départ l'évaluation du projet Data.....	p.30
1. Évaluer la politique globale d'ouverture des données.....	p.30
2. Trouver plusieurs indicateurs pertinents pour le projet.....	p.31
D - Construire des communs numériques avec des partenaires.....	p.32
1. L'association OpenDataFrance.....	p.32
2. Les interconnectés.....	p.33
3. L'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).....	p.33

Chapitre III

Mais les données, qu'est-ce que c'est ? p.35

- A - Donnée, information, connaissance p.35
 - 1. La donnée p.35
 - 2. L'information p.35
 - 3. La connaissance p.35
- B - Typologie des données p.36
- C - Les données géographiques p.37
- D - De la donnée au flux p.38

Chapitre IV

Les données ouvertes : nouvel Eldorado ? p.41

Chapitre V

La gouvernance des données p.45

- A - Qu'est-ce qu'une gouvernance des données p.45
- B - Une démarche hautement stratégique qui suppose un soutien « haut » dans l'organisation p.46
- C - Comment engager les petites collectivités ? p.47
- D - La mise en coordination d'un nouveau panel de compétences p.47
- E - Une ou des gouvernances ? p.48

Partie 2

Les politiques sur les données

Chapitre I

L'*open data* à la française : ce que nous raconte l'évolution du cadre juridique p.53

- A - Les sources p.54
- B - L'Europe s'engage p.54
- C - La France propose une vision ambitieuse p.55

Chapitre II

Le rapport Bothorel, pour une politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes source p.57

- A - Objectif p.57
- B - Enjeux p.57
- C - Risques p.58
- D - Sept constats p.58
 - 1. Le besoin de relancer la dynamique française d'ouverture des données et des codes source p.58
 - 2. Le besoin d'accessibilité et de qualité des données p.59
 - 3. L'amélioration de l'accès des chercheurs aux données détenues par les administrations p.59
 - 4. L'objectif d'une meilleure exploitation des données du secteur privé par les autorités publiques et à des fins d'intérêt général p.60

5. La pertinence de développer des hubs sectoriels de données	p.60
6. La nécessité d'augmenter les moyens et le portage politique pour l'ouverture des données et des codes source	p.61
7. Le cadre de régulation et sa nécessaire actualisation	p.61

Chapitre III

La protection des données personnelles	p.63
A - Six conditions cumulatives	p.64
B - Les acteurs de la protection des données personnelles	p.65
1. Le responsable de traitement	p.65
2. Le sous-traitant	p.65
3. La personne concernée	p.65
4. Les destinataires des données	p.65
5. Les tiers autorisés	p.65
C - Une analyse d'impact sur les risques des traitements	p.65
D - Des sanctions administratives et/ou pénales	p.66

Chapitre IV

La politique de l'Union européenne sur les données	p.67
A - Le cadre initial	p.67
B - Des actions horizontales	p.68
C - Des actions sectorielles	p.68
D - Data Governance Act et Data Act	p.69

Partie 3

La donnée dans le système d'information

Chapitre I

Reprenre le pouvoir sur ses données	p.73
A - Définir une stratégie autour de la donnée ainsi qu'une gouvernance	p.74
B - Anticiper et évaluer	p.75
1. Les clauses des marchés publics	p.75
2. Gérer la transversalité	p.76
3. Une démarche pragmatique et évolutive	p.77
4. Évaluer l'utilisation de la donnée	p.78
C - L'administrateur général des données (AGD)	p.79
D - Urbaniser les données	p.81
1. Cataloguer ses données	p.82
2. Voir ce qui existe ailleurs	p.86
3. La normalisation	p.87
4. La documentation	p.93
5. La visualisation du schéma de données	p.95

Chapitre II

Diffuser	p. 97
A - Le stockage	p. 98
1. Données sur le site de l'État : data.gouv.fr	p. 98
2. Mutualiser	p. 98
3. Créer son serveur	p. 98
B - Formats des jeux de données	p. 99
1. Privilégier les formats ouverts et structurés	p. 99
2. Viser l'excellence	p. 100
3. Pratiquer l'autoévaluation	p. 100
C - Infographie ou datavisualisation	p. 101
D - Les interfaces de programmation (API)	p. 102
E - Le moissonnage	p. 102

Chapitre III

Animation et acculturation	p. 103
A - Trouver des ressources	p. 103
B - Viser tous les publics	p. 104

Partie 4

Le projet de données ouvertes

Chapitre I

La gestion du projet	p. 107
A - Une information préalable	p. 107
B - Une équipe forte	p. 108
C - Un comité d'éthique	p. 109
D - Quelles démarches pour faciliter un travail collaboratif	p. 109
E - Préférer l'agilité à une vision classique de gestion de projet	p. 110
1. Le collaboratif et l'intelligence collective comme source d'inspiration	p. 110
2. Avoir une cible claire	p. 111
3. Avoir une approche pragmatique	p. 111
4. Choisir des outils permettant l'agilité	p. 112
5. Appliquer une méthode agile	p. 114
F - Choisir une licence	p. 114
G - Optimiser la culture de l'ouverture	p. 117

Chapitre II

La boîte à outils	p. 119
A - Stocker les données	p. 119
B - Transformer les données	p. 119
1. ETL et outils de transformation de données	p. 119
2. Outils en ligne... ou pas	p. 120
C - Serveurs de données ouvertes	p. 120

D - Outils de cartographie	p.121
E - Les outils d'OpenDataFrance	p.122
1. Le socle commun des données locales	p.122
2. Validata	p.124
3. GeoDataMine	p.124
4. D-Lyne	p.124
5. DataClic	p.125
F - Les outils des services de l'État	p.125
1. Le site national des adresses	p.126
2. Transport	p.126
Chapitre III	
Visualisation de données ou datavisualisation	p.129
A - Qu'est-ce que la datavisualisation ?	p.129
B - Comment réaliser une bonne datavisualisation ?	p.130
C - En quoi la datavisualisation peut être au service de l' <i>open data</i> ?	p.131
1. Fonction éditorialiste pour les potentiels réutilisateurs	p.132
2. Fonction de sponsoring	p.132
3. Fonction d'acculturation	p.132
4. Fonction de transparence de l'action publique	p.132
Chapitre IV	
La donnée au cœur de nouveaux processus d'accompagnement de projets	p.135
A - L'innovation managériale au service des projets Data	p.135
1. L'apport de l'intelligence collective et du design de service aux projets Data	p.135
2. La gestion agile des projets Data	p.137
B - L'exemple des formations-expérimentations pour fédérer autour d'un projet Data	p.140
1. Installer une culture commune	p.141
2. Créer une communauté	p.141
3. Observer et comprendre	p.141
4. Trouver le bon sujet	p.142
5. Phase de curation	p.142
6. Préparer le prototype	p.142
7. Tester et améliorer	p.142
C - Résumé	p.143

Partie 5 Et la suite...

Chapitre I	
Continuer à innover	p.147
Chapitre II	
Comprendre les tendances	p.151
A - Vers le web sémantique.....	p.151
B - Le <i>crowdfixing</i>	p.153

C - Données ouvertes et mégadonnées (<i>big data</i>).....	p.154
D - L'intelligence artificielle (IA) au service des collectivités.....	p.155
E - BIM, CIM et jumeaux numériques.....	p.156
Chapitre III	
Conclusion	p.157
Postface	p.159
Glossaire	p.161
Annexes	p.171

Préface

Notre pays a besoin de plus d'ouverture, sous toutes ses formes : ouverture des données publiques (*open data*), mais aussi partage et accès sécurisé aux données sensibles. Il s'agit là de la principale conclusion du rapport sur la politique publique de la donnée, que j'ai remis au Premier ministre le 23 décembre 2020.

La crise a en effet révélé comme la donnée est devenue un objet central du débat public. L'ouverture des données épidémiologiques et des données relatives aux aides économiques accordées par l'État permet à chacun de suivre la situation sanitaire et économique, et de connaître l'action des pouvoirs publics.

L'ouverture est un moyen de renforcer la transparence de l'action publique et de susciter la confiance. Pour y répondre, il faut montrer très concrètement comment les décisions publiques sont prises aujourd'hui. C'est tout l'objet de mesures telles que l'ouverture du code source du calcul de l'impôt sur le revenu, par exemple, ou de celui de Parcoursup.

Pour la recherche, la donnée produit aussi de formidables résultats. En témoignent les premiers effets positifs du *Health Data Hub*, qui fait progresser notre système de santé et nos connaissances. Pour les entreprises, la donnée est un enjeu de compétitivité et une source de création de valeur. L'apport de l'ouverture des données à l'économie française se chiffre ainsi à 28 milliards d'euros pour l'année 2019.

Enfin, la donnée est aussi un moyen de nous simplifier la vie et de rendre le travail des acteurs publics beaucoup plus efficace. Si la donnée était mieux partagée, nous n'aurions pas besoin d'envoyer le même document à dix services différents ; si la donnée était mieux partagée, chacun pourrait connaître sans attendre les aides auxquelles il a droit.

Comme faire entrer notre pays dans une nouvelle ère de la donnée ? Le rapport s'efforce de répondre à cette question *via* 37 recommandations, qui entendent balayer tous les enjeux de la donnée (portage politique, gouvernance, acculturation et formation, sécurisation juridique, infrastructures, qualité de la donnée, etc.).

Parmi ces différents axes, j'aimerais insister particulièrement sur la nécessité de diffuser la culture de la donnée et des codes source à tous les niveaux des administrations, et sur l'urgence de former tous les fonctionnaires, à commencer par ceux déjà en fonction, pour leur permettre de contribuer à cette priorité nationale.

La politique de la donnée a aussi besoin de moyens. Des moyens humains d'abord, et il convient ainsi de renforcer encore l'action de recrutement et de gestion des compétences, en mobilisant plus fortement les viviers de la fonction publique et en attirant les

talents de notre pays. Des moyens matériels ensuite, et il faut se féliciter que le plan de relance comporte un important volet dédié au financement d'infrastructures et de projets liés aux données.

Depuis janvier 2021, une dynamique réelle s'est engagée en faveur de l'ouverture et du partage des données en France. De nombreuses recommandations de mon rapport ont en effet déjà été appliquées, ou sont en voie de l'être.

Une refonte de la gouvernance de la donnée a été engagée, qui devrait permettre à terme que la donnée ait une place centrale dans le quotidien des agents publics et que la question de sa mise à disposition devienne un réflexe intellectuel premier. En outre, chaque ministère a construit sa feuille de route stratégique sur les données, qui ont toutes été rendues publiques, et l'État s'est doté d'une charte d'engagements pour accélérer le traitement des demandes de données des chercheurs. Ensuite, le gouvernement a pris d'importants engagements d'ouverture de données, d'API et de codes source d'ici la fin du quinquennat, qui peuvent être suivis sur <https://ouverture.data.gouv.fr> (1)¹.

Pour ce qui est des collectivités territoriales, le projet de loi 3DS relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, qui sera discuté à l'automne au Parlement, sera un vecteur d'accélération de la politique de la donnée, avec notamment un article 50 qui fera du partage des données entre administrations un principe par défaut, plutôt que l'exception. Sur ce dernier point, je ne saurais que trop encourager les élus et agents publics locaux à initier, sur les territoires, des dynamiques de *crowdsourcing* et d'implication citoyenne dans leur stratégie de collecte et d'exploitation de la donnée.

Les citoyens ont en effet toute leur place pour coconstruire certaines politiques publiques (maintenance de la voirie, horaires des transports publics, par exemple) en fournissant aux élus des données issues de leur expérience quotidienne. À terme, il me semble que la frontière entre producteurs et réutilisateurs de données est amenée à s'estomper et qu'un tel mouvement mérite d'être accompagné par les collectivités, par exemple *via* la mise à disposition d'applications dédiées ou l'établissement d'une gouvernance décentralisée de la donnée, sur le modèle de ce qui se fait déjà dans certains territoires. Il s'agit là d'un enjeu majeur de transparence et de confiance restaurée dans les pouvoirs publics. La nouvelle ère de la donnée, c'est aussi celle où chacun prendra conscience que la donnée est l'affaire de tous.

Éric Bothorel

Député des Côtes-d'Armor

1. Nous vous proposons une synthèse de toutes les références web proposées par les auteurs, numérotées par ordre d'apparition entre parenthèses. À télécharger ici : <https://cutt.ly/FR1FMxH>.

Préambule

Vincent Kober baigne depuis bientôt 30 ans dans l'univers des logiciels libres, des formats ouverts, du partage de la connaissance et du travail collaboratif. Alors quand les éditions Territorial lui ont demandé de produire cet ouvrage, il a tout d'abord trouvé anachronique de se lancer dans l'écriture d'un ouvrage soumis à des droits d'auteur.

Puis il est revenu à la réalité du terrain, à ces évolutions qui se dessinent de manière irrémédiable, à tous ces citoyens émergents, impliqués et investis, à ces enjeux de collaboration avec le monde économique, le monde associatif, les journalistes de données, à ces énormes besoins de transversalité, de transparence... , et il a mesuré le fossé, ce défi auquel nos organisations sont confrontées.

Il a réalisé alors que si cela lui permettait de donner plus de visibilité à ces enjeux, à cet engagement nécessaire pour faire avancer les pratiques, s'il pouvait ainsi transmettre certaines valeurs et accompagner modestement ses collègues, professionnels des collectivités territoriales, dans cette aventure vers l'ouverture de leurs données, ce serait une pierre de plus sur les cairns (2) qui jalonnent et nous aident à trouver ce long chemin.

Axelle Lemaire, alors secrétaire d'État chargée du numérique, en lançant en octobre 2014 la concertation qui a abouti deux ans plus tard à la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, avait évoqué le travail réalisé avec quelques « *hackers disruptifs et quelquefois rebelles* ». Nous ne sommes pas tous imprégnés de cette culture mais, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il est nécessaire que nous trouvions les moyens de rapprocher toutes les cultures intéressées – ou pas – par le sujet afin de pouvoir travailler ensemble à l'acculturation du plus grand nombre à ces nouvelles actions numériques.

Dans cet esprit d'acculturer le plus grand nombre, Vincent a porté un projet à l'Université européenne de l'innovation territoriale (3) à Aix-en-Provence en 2018, dans un lieu inspirant : *The Camp* (4). Cet événement était organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et notamment Carole Dolignon, alors référente sur les pédagogies innovantes et sur les usages numériques, aujourd'hui directrice générale des services d'une petite commune.

Sur ce projet, « Vous reprendrez bien un peu de data ? » (5), il a été dès le début rejoint par Magali Barnoin, agent public depuis plus de 20 ans, alors chargée de l'innovation au département des Alpes Maritimes et très intéressée par ce défi : Comment donner envie aux producteurs et utilisateurs de la donnée de la valoriser pour un meilleur service d'intérêt collectif ?

Il s'agissait d'envisager la création de nouveaux services et de nouveaux métiers, grâce à une bonne utilisation de la data publique, dans un souci de transparence de l'action publique et d'efficacité des services publics. De bien faire mesurer :

- qu'on peut faire de la data avec l'humain au centre ;
- que tout le monde est concerné ;
- que c'est un impératif de transparence pour les acteurs publics (leurs données appartiennent à tout le monde !) ;
- que ce sont de nouveaux services qui peuvent naître en valorisant les données collectives.

Bref, que la donnée accroît l'impact du service public en faisant faire des économies et en simplifiant des processus.

On dit que les plus belles aventures commencent par de belles rencontres.

Celle entre Carole, Magali et Vincent a donné naissance à une collaboration qui s'est traduite par la création du [collectif Inniz \(6\)](#). Ce collectif a pour ambition d'accompagner la transformation numérique des organisations publiques, en particulier les collectivités territoriales. Cet accompagnement pouvant prendre plusieurs formes : formation aux agents publics et aux élus, animation de communautés, conseil, *coaching* d'équipes ou de manager, incubation et accélération de projets, mais aussi tout partenariat avec d'autres acteurs publics ou privés concourant à cette ambition.

Fin 2020, lors d'une formation sur l'*open data* dans les collectivités qu'il animait au CNFPT de Lyon, Vincent Kober rencontra Antoine Petel, doctorant à l'université Jean-Moulin-Lyon-III sur le droit de la réutilisation des données du secteur public et juriste à Bruxelles dans les domaines du numérique et des financements européens.

Magali, Antoine et Vincent, rejoints par Frédéric Petit, chargé du système d'information des transports à Grenoble-Alpes Métropole, se sont alors dit qu'un ouvrage comme celui que vous allez parcourir se devait d'être collectif, que la démarche d'écriture, comme la démarche data, serait forcément pluridisciplinaire. Ils ont alors fait le pari de construire ce livre dans une démarche de « désilotage » et de coopération. Nous espérons donc que ce pari sera réussi et que vous apprécierez les différents angles de lecture qui vous sont proposés.

Comme le disait Henri Verdier quand il était directeur d'Etalab : « *le numérique, c'est un moyen de refabriquer en masse de la citoyenneté* », à quoi il ajoute : « *on ne réussira pas l'économie numérique sans des institutions transformées et elles aussi numériques* ».

Les voies de la transformation sont donc grandes ouvertes, il ne reste plus qu'à s'y engager.

En attendant, un petit retour en arrière est souhaitable...

Les aventuriers des données perdues

En mars 2014, la Péniche, devenue aujourd'hui [la Turbine \(7\)](#), coopérative du web, une Scop (société coopérative et participative) grenobloise, spécialisée dans la conception, le pilotage et l'animation autour des outils du web et de la participation des citoyens, décide de mettre en ligne, entre les deux tours des élections municipales, une cartographie (8) représentant les tendances des votes par bureau de vote.

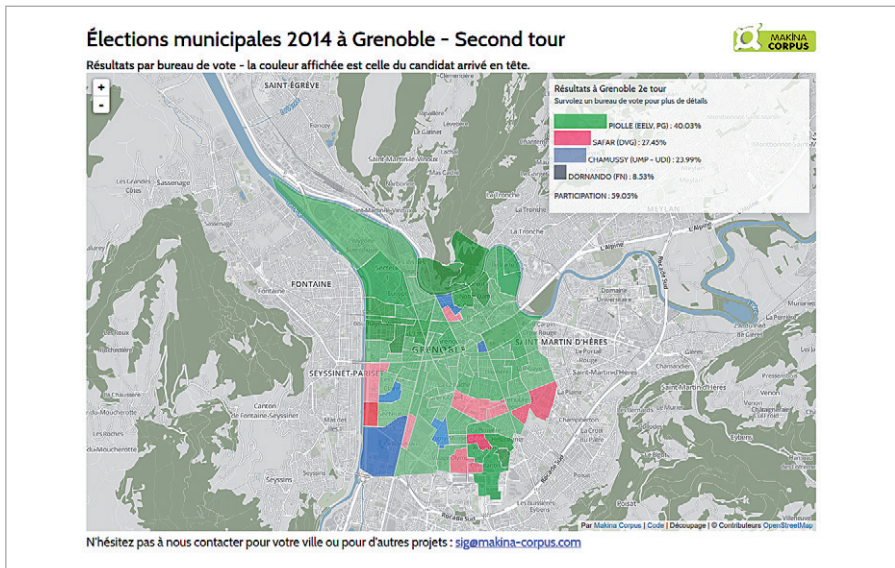
Le cheminement est long : récupérer les données sur le site de la ville, trouver une cartographie des 87 bureaux de vote qui n'existe pas (ou que l'on ne trouve pas) pour, au final,

la réaliser à la main... esquisse d'un parcours du combattant pour arriver à un résultat qui sera mis en ligne entre les deux tours puis à l'issue du scrutin.

Pourtant, cette donnée existe ; dans les grandes communes, on imagine bien qu'elle doit être cartographiée. Les chiffres des résultats existent aussi au format brut, nul besoin d'aller décrypter des fichiers pour en extraire les données utiles.

Voici donc un exemple des enjeux qui tournent autour de la mise à disposition des données publiques que nous allons aborder dans cet ouvrage et qui montrent que les choses ne sont pas si simples.

Grenoble, municipales 2014, résultats du second tour, tendances des votes par bureau



Depuis, la carte initiale a été reprise et affinée par [Makina Corpus](#) (9), spécialiste de la cartographie sur logiciels libre.

Il est en effet nécessaire, pour que tous ces échanges de données puissent se réaliser correctement, que certains ingrédients soient réunis pour réussir l'ouverture des données :

- standards d'interopérabilité pour les aspects techniques ;
- bases juridiques pour les aspects législatifs et réglementaires ;
- volonté de transparence et sponsor du projet pour les aspects politiques.

Et cette volonté de transparence nécessitera d'ailleurs que les collectivités s'engagent à accueillir l'implication de plus en plus forte des citoyens.



Analyse du contexte actuel autour de l'ouverture des données publiques à Grenoble

Interview de Sylvain Bouchard, un des coopérateurs de la Turbine (la Turbine a accompagné ces dernières années Grenoble-Alpes Métropole dans l'animation de l'acculturation aux données avec les citoyens et les collectivités partenaires).

Quel est votre sentiment sur l'évolution de l'utilisation des données sur votre territoire ?

Comme [le Tuba \(10\)](#) à Lyon, ou [le Donut \(11\)](#) à Marseille, nous animons depuis 2014 une réelle dynamique autour des données sur le territoire grenoblois. Nous avons mobilisé le concept d'Infolab, initié par la Fondation internet nouvelle génération ([Fing, 12](#)), pour proposer un lieu et des événements où tous les acteurs locaux peuvent venir et travailler le sujet des données numériques.

En pratique, lors des différents ateliers que nous organisons, il y a de plus en plus d'étudiants et de parcours universitaires qui se mobilisent et s'intéressent à la donnée. Nous essayons aussi, à travers des programmes comme le [civicLAB \(13\)](#), de « *concevoir ensemble le numérique pour une ville meilleure à vivre* », d'intéresser d'autres publics. On a ainsi vu éclore plusieurs projets qui ont démontré l'intérêt de l'ouverture et du partage des données comme [Ma P'tite Poubelle \(14\)](#) ou [Carto Baby Friendly \(15\)](#).

Il nous faut trouver, avec les citoyens, les cas d'usage de travail sur la donnée qui les intéressent le plus. Mais on peut dire que l'acculturation des citoyens progresse et que l'on a quand même de moins en moins de gens qui nous regardent avec des yeux ahuris quand on leur parle de données. Nous avons donc, au fil du temps, un public plus mélangé, un peu moins « *geek* » qu'auparavant.

Et quels sont les sujets qui leur parlent le plus ?

C'est clairement celui des données personnelles. C'est un point d'entrée très puissant : Que faites-vous de nos données, à quoi cela va servir ? Dans le cadre de quelle politique publique ? On retrouve ces questionnements sur des sujets comme la maîtrise de l'énergie ou les capteurs citoyens de qualité de l'air. Nous cherchons donc à aiguillonner la puissance publique sur sa capacité à fixer des règles de gouvernance de ces données et de générer de la confiance auprès du citoyen pour leur réutilisation (contrôle des usages lié aux consentements).

Aujourd'hui seulement 11 % des collectivités ayant l'obligation d'ouverture de leurs données l'ont réalisée. Comment le percevez-vous ?

Ce que l'on peut remarquer, c'est que les petites communes commencent à vouloir ouvrir leurs données. Il est alors nécessaire de les accompagner, c'est ce que nous faisons avec Grenoble-Alpes Métropole pour les communes de son territoire.

Dans les plus grandes communes, de plus en plus de services ont acquis les notions de base mais, dans la pratique, cela mérite d'être approfondi.

L'ouverture des données n'est pas dans la culture des organisations, la sensibilisation progresse mais on en est encore loin d'une phase d'industrialisation. Cela impose des changements organisationnels et opérationnels qui nécessitent de dépasser le premier cercle des agents motivés par l'*open data*, car le réflexe d'ouvrir les données n'existe pas, il faut le susciter.

Justement, comment créer cette culture de la donnée dans les collectivités ?

Nous nous appuyons beaucoup sur la pertinence de l'*open data* pour des besoins internes. Nous cherchons à sensibiliser sur ce que la circulation des données, en interne dans un premier temps, permettrait d'améliorer. Si d'autres services peuvent trouver intéressantes les données de mon service et *vice versa*, je comprends mieux l'intérêt d'ouvrir mes données à l'extérieur...

Nous sommes aussi clairement passés d'une approche de publication massive, « il faut publier le plus de données possibles, on ne présage pas de l'usage qui en sera fait », à une approche plus ciblée, basée sur les besoins et les usages, avec un public mobilisé plutôt sur un sujet spécifique (le vélo, les randonnées en montagne, les mesures atmosphériques, etc.).

Quels avantages cette ouverture ciblée offre-t-elle ?

On commence à s'apercevoir que les données publiques seules ne sont pas suffisantes pour créer des services à forte valeur ajoutée et qu'il faut très souvent les croiser avec celles d'acteurs privés (Airbnb, BlaBlaCar, Vinci...) ou celles des citoyens. C'est pourquoi il est nécessaire de travailler avec les citoyens et les différents acteurs, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, sur des projets d'usages des données numériques. Ceci peut se faire grâce à des espaces de collaboration, comme le civicLAB, dans lequel peuvent se relever des défis urbains, comme [CoolToGo! \(16\)](#), une application qui recense les espaces fraîcheur du territoire.

Nous travaillons aussi avec le Centre national d'études spatiales (CNES), par exemple sur les données satellitaires et de biodiversité dans des ateliers transversaux mêlant *designers*, citoyens, collectivités territoriales et organisations privées ou associatives, pour informer et initier des mobilisations et changements de comportement.

L'objectif étant aussi de le faire dans une logique de création de communs numériques. Mais pour que ces projets de communs d'intérêt général (comme peut l'être le projet CoolToGo! cité précédemment) soient pérennes, il est nécessaire qu'ils puissent être portés financièrement. Les pouvoirs publics, les collectivités ont un rôle à jouer à ce titre et pas seulement financièrement. On pourrait espérer qu'ils soient aussi plus contributeurs de communs numériques tels qu'OpenStreetMap et Wikipédia par exemple.

Partie 1

Les données ouvertes

Chapitre I

D'une démarche citoyenne à un engagement public

A - Une démarche citoyenne pour libérer la donnée publique

On pourrait légitimement se poser la question de l'intérêt réel que peuvent avoir les citoyens à soutenir une démarche de libération des données ?

Dès le milieu des années 2010, quelques signes précurseurs laissaient penser que nous entrions, ou que nous étions déjà entrés sur certains territoires, dans un réel changement de paradigme. Il était en train de s'opérer un engagement des citoyens beaucoup plus fort, avec une volonté de réelle visibilité sur les informations qui leur permettaient de mieux comprendre la vie publique. En témoigne l'engouement à numériser les déclarations d'intérêt des parlementaires de certains de nos concitoyens lors de l'été 2014 (17).



8 000 citoyens numérisent les données publiques

Été 2014 : La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique met en ligne les données sur les intérêts des parlementaires sous la forme de documents PDF. L'association Regards citoyens lance alors un appel pour que ces données puissent être numérisées et transformées ainsi en une réelle base de données ouvertes. Près de 8 000 citoyens se sont mobilisés pour numériser quelque 10 000 déclarations manuelles scannées. En une semaine, cela fut réalisé ! Regards citoyens est une association dont l'objectif est de proposer un accès simplifié au fonctionnement de nos institutions démocratiques à partir des informations publiques. Elle a notamment lancé en 2008 une application capable d'explorer l'évolution de la loi au fil de la procédure parlementaire : [la Fabrique de la loi \(18\)](#).

B - Du gouvernement ouvert aux données ouvertes

Open government : ces mots résument bien la source de ce mouvement autour des données ouvertes. Il s'agit réellement, dans la culture anglo-saxonne, de monter un projet de gouvernance autour de l'accès aux données par les citoyens et/ou les différentes composantes de la société civile (associations, entreprises, journalistes de données...) afin de favoriser la transparence et leur participation aux décisions gouvernementales